

Droits d'auteur, loi DADVSI : les conséquences pour les bibliothèques.  
Actes de la journée d'étude du 20 juin 2006 organisée par l'enssib

---

## Quel rôle pour l'éditeur dans le nouvel univers numérique universitaire ?

GÈZE, François

PDG des éditions La Découverte – Président du groupe des éditeurs universitaires  
du Syndicat national de l'édition (SNE)

GÈZE, François. Quel rôle pour l'éditeur dans le nouvel univers numérique universitaire ? In *Droits d'auteur, loi DADVSI : les conséquences pour les bibliothèques, l'enssib à Villeurbanne, 20 juin 2006* [en ligne]. Format PDF.

Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1154>>

Ce document est « **tous droits réservés** ». Il est protégé par le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de le reproduire, dans sa forme ou son contenu, totalement ou partiellement, sans un accord écrit de son auteur.

L'ensemble des documents mis en ligne par l'enssib sont accessibles à partir du site :

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>

## Quel rôle pour l'éditeur dans le nouvel univers numérique universitaire ?

**François GÈZE**

PDG des éditions La Découverte et président du groupe des éditeurs universitaires du Syndicat national de l'édition (SNE)

Dans le domaine des lettres et sciences humaines, le développement d'une offre de ressources numériques de qualité destinées à l'enseignement supérieur et à la recherche se heurte actuellement en France à une série de difficultés que je voudrais évoquer ici, à partir de mon expérience d'éditeur universitaire et à la lumière des relations que nous essayons, au niveau du SNE, de construire depuis plusieurs années avec le monde universitaire.

### 1 – L'expérience numérique de La Découverte

Convaincue que, pour certains types de publications, la publication électronique offrait aux lecteurs des avantages très significatifs par rapport au papier, La Découverte s'est engagée, dès 1994, dans divers projets en la matière.

Le plus important est le CD-ROM *L'Encyclopédie de l'état du monde*<sup>1</sup>, qui réunit notamment le contenu de l'ensemble des éditions, depuis 1981, de notre annuaire économique et géopolitique mondial *L'État du monde*. Après quatre premières éditions successives (1994-1997), une édition entièrement refondue, avec des fonctionnalités très améliorées, est publiée chaque année depuis 2004. L'édition 2007, à paraître en octobre 2006, sera publiée en même temps qu'une version *online*, particulièrement destinée aux bibliothèques universitaires.

En parallèle, nous avons passé des accords avec des distributeurs de livres électroniques (Numilog, Cyberlibris, NetLibrary), qui diffusent sous format *e-book* quelque 230 titres du fonds La Découverte (sur un catalogue d'environ 1 100 titres disponibles), principalement dans le domaine universitaire.

Enfin, pour ses quatre revues (*Hérodote*, *Mouvements*, *La Revue du Mauss* et bientôt *Dix-huitième siècle*), La Découverte est engagée avec d'autres éditeurs dans le portail de diffusion sous forme numérique de revues de SHS *Cairn*<sup>2</sup>, lancé en septembre 2005. Ce projet ambitieux, qui

---

<sup>1</sup> < <http://www.etatdumonde.com> >

<sup>2</sup> < <http://www.cairn.info> >

diffuse d'ores et déjà une centaine de revues, rencontre un accueil très favorable des bibliothèques universitaires et est appelé à connaître des développements importants.

Cette (modeste) expérience nous a montré toutefois que, si la demande de ressources numériques en Lettres-SHS commence à s'affirmer en France et dans le monde francophone, de nombreux obstacles, techniques, juridiques, pédagogiques et surtout économiques, se conjuguent encore pour freiner son essor.

## **2 – Les obstacles au développement d'une offre francophone de ressources numériques universitaires**

Le premier obstacle tient sans doute au contexte général de l'édition électronique universitaire dans le monde, dans lequel commence à s'inscrire l'offre spécifique francophone en matière de Lettres-SHS. En effet, on sait que ce contexte est largement structuré par les caractéristiques propres à l'offre électronique universitaire anglophone dans la sphère des sciences exactes et de la médecine, offre déjà ancienne. Or, dans ces domaines, le poids de quelques grands groupes d'édition anglo-saxons (par exemple Reed-Elsevier) les a conduits à imposer des hausses de prix (principalement pour les abonnements aux revues scientifiques et aux bases de données en ligne) que beaucoup considèrent de manière légitime comme un abus de position dominante. D'où, en réaction, le développement pleinement justifié des diverses initiatives d'« archives ouvertes », en particulier en physique.

Mais cette polarisation des pratiques en matière de publication électronique, qui prévaut dans les « sciences dures », où l'édition francophone a été presque absorbée ou éradiquée par les grands groupes anglophones, est bien loin de correspondre à la réalité de l'édition francophone en Lettres-SHS : un secteur fragile et beaucoup moins rentable que celui des STM (sciences, techniques et médecine), où quelques éditeurs, principalement privés, s'efforcent encore de maintenir une exigence de qualité éditoriale pour favoriser la diffusion internationale des meilleurs travaux des chercheurs français et francophones – tandis que d'autres, souvent plus rentables grâce aux subventions et à la non-rémunération du droit d'auteur, ont baissé pavillon, privilégiant la quantité sur la qualité.

Or, en matière d'édition électronique, les (certes encore trop rares) initiatives des éditeurs francophones de Lettres-SHS qui privilégient l'exigence éditoriale (évidemment coûteuse) sont trop souvent considérées, bien à tort, à la même aune que celles des éditeurs anglophones de STM, beaucoup plus « profitables ». Dans le domaine des SHS, certains acteurs publics et du monde universitaire – dont le niveau global d'expertise technique, économique et juridique reste faible, en dehors de personnalités très compétentes dont le travail n'est pas assez reconnu sur le plan

institutionnel – promeuvent de ce fait une vision irénique et passablement irréaliste visant à affirmer le principe de la gratuité totale d'accès aux ressources numériques. Et, en corollaire, à encourager l'idée que leur publication pourrait se passer du travail de l'éditeur (surtout s'il est privé).

Je reviendrai sur les dangers d'une telle posture. Mais il est certain qu'elle n'a pas favorisé, ces dernières années en France, la mise en place de partenariats privé-public, qui seraient pourtant le moyen le plus adéquat pour construire une offre cohérente et utile, dans des conditions économiques raisonnables pour les éditeurs comme pour les usagers.

Le deuxième obstacle est d'ordre technique et relève clairement de la responsabilité des éditeurs. L'idée prévaut souvent que, puisqu'ils recourent de longue date aux techniques numériques de PAO pour leurs publications papier, le passage à la diffusion numérique serait très simple et peu onéreux. Or, c'est loin d'être le cas. En dehors de certains domaines (STM, droit, encyclopédie et dictionnaires), le recours au format XML n'est pas systématique, et ce n'est que très progressivement que les éditeurs modifient leurs *workflows* dans la perspective d'exploitations numériques (il faut dire que la quasi-absence d'une demande solvable n'a pas encouragé ces évolutions).

Dans le même ordre d'idée, la nécessité de mettre en place des « agrégateurs » multipartenaires pour faciliter la diffusion des ressources numériques est encore loin d'être considérée comme une priorité, même si les esprits commencent à changer sur ce point.

Le troisième obstacle concerne encore les éditeurs eux-mêmes. Il est d'ordre juridique, mais, en fait, surtout psychologique. Nombre d'éditeurs estiment en effet que la publication numérique pourrait ouvrir la boîte de Pandore d'une dissémination incontrôlée de leurs contenus, violant le droit d'auteur – et donc menaçant les fondements de leur activité économique. D'où, souvent, une grande frilosité et une préoccupation majeure pour les dispositifs « anti-piratage » avant même de se préoccuper des modalités de ce qui pourrait être diffusé sous forme numérique et éventuellement piraté. Pourtant, l'expérience montre que cette crainte est excessive : dans le domaine que nous traitons ici (Lettres-SHS), les premiers concernés par l'acquisition de ressources numériques, les bibliothécaires universitaires, ont en général une très bonne connaissance des règles du droit d'auteur associée à un souci aigu de les respecter et d'assurer un contrôle strict de la diffusion des œuvres (intranets sécurisés, etc.).

Reste que certains « messages » émanant du monde universitaire n'ont pas contribué à apaiser ces craintes plus ou moins fantasmées. Cela a été le cas, en particulier, de certaines prises de position de la CPU, auxquelles nous avons tenu à répondre par une tribune dans *Le Monde* en avril 2003. Et l'instauration, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, par la loi DADVSI adoptée en juin 2006, d'une « exception pédagogique » au droit d'auteur pour l'enseignement et la recherche en matière de reproduction numérique d'extraits d'œuvres protégées est allée dans le même sens. Beaucoup

d'incertitudes demeurent sur la période intérimaire, mais aussi sur les conditions d'une juste rémunération par l'État des ayants droit concernés (comme le prévoit la directive européenne de 2002). Il est certain que, si un juste équilibre n'est pas trouvé entre, d'une part, la nécessité pour les chercheurs et enseignants de disposer d'un accès facilité aux extraits d'œuvres protégées et, d'autre part, celle de garantir aux éditeurs et auteurs que ces reproductions ne feront pas concurrence à leurs propres publications et bénéficieront d'une rémunération adéquate, on peut craindre que l'exception ainsi instituée constitue un nouveau frein à la production d'une offre numérique éditoriale de qualité.

Dans le même esprit, la mise en œuvre récente de « répertoires institutionnels » comme HAL-SHS, bien qu'elle réponde à des impératifs évidents et indiscutables d'évaluation des travaux de recherches, peut se révéler dangereuse tant que ses modalités ne font pas l'objet d'une concertation intelligente avec les éditeurs concernés : si, par exemple, tous les articles publiés dans des revues ou ouvrages collectifs d'éditeurs étaient immédiatement disponibles en accès gratuit sur ces répertoires, il est clair que cela n'encouragera pas les éditeurs à construire leur offre (nécessairement) payante, voire ruinerait les fondements de leur « économie papier », déjà très fragile.

Enfin, le quatrième obstacle est sans doute le plus important. Il s'agit des graves insuffisances de politiques publiques pour favoriser la production et l'usage des ressources numériques dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sans entrer dans le détail, on peut évoquer rapidement les principales d'entre elles :

- L'accent mis par les acteurs publics (MENR et collectivités locales) sur la mise en place d'infrastructures techniques (intranets et « campus numériques », ENT, réseaux Wi-Fi...), sans que soient dégagées parallèlement les moyens financiers nécessaires pour l'acquisition de ressources numériques de qualité (alors que les expériences britanniques et nord-américaines ont montré que seuls des efforts significatifs et initiaux de la puissance publique en la matière peuvent permettre le développement de l'offre et des usages, puis leur pérennisation ultérieure sans la nécessité de recours à des financements publics, toujours susceptibles d'être remis en cause). Au demeurant, cette faiblesse est hélas cohérente avec la tragique sous-dotation des budgets d'acquisition, pour le papier comme pour le numérique, des BU françaises : ils sont deux à quatre fois inférieurs, par étudiant, à ceux de leurs homologues d'Europe du Nord ou des États-Unis ;
- L'incapacité des acteurs publics, et en premier lieu des instances administratives concernées du MENR, à favoriser des partenariats public-privé, pourtant indispensables pour constituer une offre adaptée aux besoins réels de l'enseignement et de la recherche (comme l'a montré l'échec du « projet

expérimental de bibliothèque numérique pour les étudiants en SHS » Manum<sup>3</sup>, conduit de 2001 à 2003 par plusieurs éditeurs et établissements d'enseignement supérieur, il n'a pu finalement déboucher, la sous-direction des Technologies n'ayant pas souhaité prolonger son – modeste – soutien initial à ce projet pourtant prometteur). La quasi-absence d'une politique de formation des enseignants en matière d'usages pédagogiques des ressources numériques va dans le même sens ;

- Enfin, notre expérience nous conduit à penser que les principaux décideurs publics concernés (MENR, CNRS, CPU) ont jusqu'à présent favorisé, plus ou moins explicitement, l'illusion que le numérique et les réseaux pourraient permettre un passage direct du savoir et des connaissances des producteurs (enseignants et chercheurs) aux utilisateurs (étudiants et chercheurs) sans la médiation de l'éditeur, dont le travail de sélection raisonnée et de mise en forme rigoureuse des textes publiés semble souvent considéré comme parfaitement inutile. C'est en tout cas ce qui paraît se dégager de certaines initiatives publiques de ces dernières années, comme – pour ne citer que deux exemples – la bibliothèque numérique d'éco-gestion pour la formation à distance Canège ou le CENS, portail de revues SHS du CNRS. Au demeurant, il n'est pas vraiment évident que les bases techniques et économiques de ces projets assurent à court et moyen termes une utilisation optimale des deniers publics...

### **3 – Quelles pistes pour le développement d'une offre de ressources numériques de qualité en Lettres-SHS ?**

Tout ce qui précède n'encourage assurément pas un optimisme débridé. Depuis de très longues années, l'absence flagrante, en France, d'une politique publique cohérente pour favoriser le développement intelligent de l'offre et des usages des ressources numériques en Lettres-SHS peut nourrir la crainte d'une « tiers-mondisation » progressive de l'université française dans ces disciplines, accélérée par ailleurs par bien d'autres facteurs, dont la tragique insuffisance des ressources budgétaires allouées à la formation des étudiants et aux BU.

D'ores et déjà, on observe que, aux niveaux doctoral et postdoc, les meilleurs étudiants tendent de plus en plus à s'exiler dans les universités nord-américaines et européennes, où ils bénéficieront de conditions de travail et d'accès aux ressources documentaires (principalement numériques) sans équivalent avec celles que peuvent offrir, faute de moyens et d'une politique volontariste, les BU françaises. Et les autres, qui choisiront faute de mieux l'enseignement et la recherche en France, risquent d'être contraints de se cantonner dans des filières où le médiocre

---

<sup>3</sup> < <http://manum.enssib.fr/> >

formera le médiocre, à coup de photocopies illisibles et, au mieux, de cours magistraux mis en ligne sans le moindre souci d'exigence éditoriale (sur le fond comme sur la forme)...

Ce constat pourra paraître sévère. D'autant que, heureusement, les initiatives locales de qualité, émanant d'enseignants, de chercheurs et de bibliothécaires, ne manquent pas pour tenter de structurer, avec les « moyens du bord », une offre de connaissances qui utilise au mieux les ressources du numérique. Mais force est de constater qu'il s'agit surtout d'initiatives isolées et que les impulsions majeures données jusqu'à ce jour par les instances administratives (du MENR et du CNRS), moyennant quelques maigres millions d'euros (aussi insuffisants que mal utilisés), visent moins à les encourager qu'à entretenir le « domaine réservé » de telle ou telle direction ou sous-direction ministérielle. Petit exemple de ces absurdités : c'est la sous-direction des BU du MENR qui finance depuis 2004 la numérisation des archives (à juste titre gratuites) des revues de SHS à travers le portail Persée – fonction patrimoniale qui relève logiquement du ministère de la Culture – ; et c'est le Centre national du livre et la BNF, dépendant l'un et l'autre de ce dernier ministère, qui, par défaut, ont dû (heureusement) apporter leur soutien à la création du portail Cairn pour la mise en ligne des éditions courantes (à juste titre payantes) des revues de SHS – alors que ces deux institutions ont d'abord une fonction patrimoniale... Mais sur ces questions, depuis des années, les titulaires des différentes « boutiques » concernées ne se parlent plus (voire, je l'ai entendu, « se haïssent »). Pas plus que les cabinets des deux ministères... Donc, chacun dépense dans son coin les deniers publics, avec un souci à géométrie variable de l'intérêt général. On ne peut que souhaiter que certains changements de titulaires administratifs, intervenus à la mi-2006, permettent de dépasser des blocages dont les hommes politiques concernés semblent s'être définitivement désintéressés.

À mes yeux et à ceux de nombre de mes confrères, qui continuent à se battre pour que les travaux de qualité des chercheurs français et francophones bénéficient de la plus large diffusion possible, les potentialités du numérique constituent une opportunité décisive. Mais nous ne pourrons les saisir que si un partenariat intelligent s'établit entre les éditeurs privés de Lettres-SHS – dont beaucoup, *de facto*, assurent de très longue date, en France, une fonction de sélection et de qualification des textes publiés que remplissent mal les instances du CNRS et l'université – et les différentes instances publiques concernées (CPU, CNRS-INIST, direction de l'Enseignement supérieur du MENR, sous-direction des BU du même ministère, CNL et BNF, dépendant de celui de la Culture...). À cet égard, les responsables des BU – beaucoup trop rarement consultés par les pouvoirs publics, malgré leurs compétences –, qui partagent largement nos préoccupations en matière de diffusion des connaissances, et avec lesquels beaucoup d'entre nous partagent la même expertise technique, seront sans doute des interlocuteurs indispensables.